

Critères de sélection des candidats de Master Professionnel

« Biotechnologie et Produits de Santé »

Année Universitaire 2020/2021

I. Présentation du Master Professionnel « Biotechnologie et Produits de Santé »

Le master professionnel biotechnologie et produits de santé a pour objectif de former des futurs cadres dans le domaine de biotechnologie des produits de santé : **(i) développement des produits de santé**, (alimentaires cosmétiques, pharmaceutiques et parapharmaceutiques), et **(ii) bio-analyse, contrôle et assurance qualité** (BCQPS) dans le domaine des produits de la santé et de son environnement.

Cette formation permettra de donner les concepts de base des produits de santé en semestre 1 : (tronc commun) puis des connaissances spécifiques en en développement des produits de santé (parcours 1 : S2 et S3) et bio-analyse, contrôle qualité (parcours 2 ; S2 et S3).

- Le **parcours 1 : développement industriel des produits de santé**, permet de former des diplômés ayant une vision appliquée de pointe en biotechnologies et en développement des produits de santé et surtout ceux issus de nos ressources biologiques et appelés à évoluer dans les services des recherches et développement des groupes industriels des secteurs pharmaceutique, cosmétiques et agro-alimentaire ainsi que dans d'autres structures de recherche (Instituts de recherche des technopoles, laboratoires de recherche...).
- Le **parcours 2 : bio-analyse et contrôle qualité de produits de santé**, associe un approfondissement de la connaissance et de la pratique des techniques analytiques instrumentales, des techniques d'analyses biologiques, microbiologiques et toxicologiques à l'acquisition des concepts essentiels du management de la qualité dans les industries de produits de santé.



II. Publics cibles

Le **master professionnel biotechnologie et produits de santé** s'adresse particulièrement aux diplômés de Licence de l'ISBST. Les diplômés de Licences des autres institutions sont acceptés à hauteur d'un minimum de 15% selon la loi. Le master vise tout diplômé de l'enseignement supérieur titulaire d'un diplôme en Biologie ou autres (ex : pharmaciens, vétérinaires, ingénieurs...).

III. Processus d'admission

L'admission se fait par la Commission du Master selon un processus de sélection sur dossier. La capacité d'accueil est de 30 étudiants (15 pour chaque parcours) répartis en 26 étudiants de l'ISBST et 4 étudiants d'établissements autre que l'ISBST. Eventuellement, et en cas de candidature d'étudiants étrangers ou issus des industries pharmaceutiques, agroalimentaires ou nutraceutiques, 5 places peuvent être additionnées.

IV. Critères de sélection

Les candidats sont classés selon leurs scores. Les scores seront calculés comme suit :

$$\text{Score} : \text{Moy}_1 + \text{Moy}_2 + \text{Moy}_3$$

Avec

Moy : moyenne des trois dernières années

Moy₃ sans considérer la note du SFE

Seront écartées les candidatures suivantes :

- dossier incomplet
- demandes hors délais
- moyenne (L1 + L2 + L3) < 11,00
- nombre de crédits < 144
- données non conformes aux relevés de notes du candidat



V. Calendrier : dépôt de dossier, traitement et notification

Les candidatures se feront obligatoirement en ligne sur le site : www.isb

Date	Actions
03/08/2020- 24/08/2020	Ouverture du dépôt de candidatures en ligne <i>NB</i> : Après inscription en ligne les candidats sont obligés par poste (Rapide poste) leurs dossiers complets : 3 relés supplément en copie conformes et CIN en indiquant <u>Professionnel et le parcours choisi sur l'enveloppe</u> (le candidat doit joindre une photo récente). Attention : Le candidat ne peut postuler que dans un seul master (un seul dossier)
07/09/2020	Réunion de la commission de master
09/09/2020	Affichage en ligne des listes provisoires des candidats retenus*
09/09/2020- 14/09/2020	Dépôt des réclamations avec justificatives au bureau d'inscription (du 09/09/2020 à 13h00)
15/09/2020	Affichage des listes des candidats retenus*+ liste d'attente
06/10/2020 -12/10/2020	Les candidats retenus* sont invités à s'inscrire au site : www.isb Les candidats qui ne s'inscrivent pas dans les délais prévus seront systématiquement remplacés et n'auront plus droit à l'inscription.
14/10/2020	Affichage de la liste des étudiants inscrits et affichage de la liste d'attente (candidats des listes d'attente)
14/10/2020- 17/10/2020	Ouverture des inscriptions pour les candidats de la liste d'attente
19/10/2020- 23/10/2020	Inscription administrative
26/10/2020	Début des cours

* A condition de validation de stage de fin d'étude (PV de soutenance de stage)

